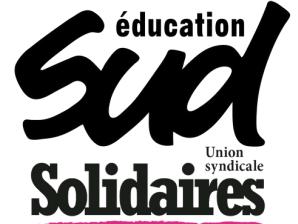




L'AGENDA de la période 1

Les temps forts décryptés par SUD éducation



Se syndiquer

À la rentrée, on se syndique ! Pour se défendre collectivement, mais pas que : l'école est plus que jamais attaquée par les politiques libérales, nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves ne cessent de se dégrader, organisons-nous pour construire la riposte ! Rejoindre SUD, c'est rejoindre un syndicat où chaque adhérent·e peut participer au fonctionnement et à la prise de décisions en assemblée générale.

Rejoignez SUD éducation, un syndicat démocratique, de lutte, qui œuvre pour une autre école et une autre société.

Le registre de santé et sécurité au travail (RSST)

Ce registre permet de noter tout risque psychique ou physique, toute altération des conditions de travail, tout manque de respect à la législation et aux droits des travailleuses et des travailleurs. Ce document a une valeur juridique et doit être présent dans toutes les écoles. Vous pouvez le remplir, en ligne ou en version papier, afin d'alerter la hiérarchie sur un problème dans votre école qui ne se résout pas (problème au niveau des locaux, conditions de travail difficiles à vivre, etc...). Votre IEN a obligation d'y apporter une réponse. Vous pouvez écrire à SUD éducation pour avoir le tutoriel qui vous permettra de remplir le RSST, et pour être accompagné·es dans sa rédaction !

Les réunions d'info syndicale (RIS)

C'est en septembre que nous devons nous inscrire aux animations pédagogiques. Si ces choix sont maintenant de plus en plus contraints voire inexistant, il vous est toujours possible de participer à des réunions d'information syndicale (RIS) sur les 18h consacrées à la formation continue. Nous pouvons participer à 3 RIS par an sur temps de service (soit 9h). Sur ces 9h, 3h peuvent être réalisées sur temps devant élèves. Il suffit de prévenir sa hiérarchie : l'information doit lui parvenir (par mail) au moins 48 heures à l'avance. Vous n'avez pas de convocation ou de justificatif à fournir en amont (vous pourrez fournir une attestation de participation si l'IEN en fait la demande, à l'issue de la RIS). **Suivez le QR code pour plus d'infos**

Pour plus d'infos,
flashez ce QR-Code :



AESH un vrai métier, un vrai statut

Les AESH sont des personnels essentiels à l'école pour tous et toutes. Pour permettre aux AESH d'accéder au statut de fonctionnaire, et d'améliorer leurs conditions de travail, d'emploi et de formation dignes de ce nom, signez la pétition intersyndicale (**en suivant le QR code ci-contre**)
Plus d'informations sur cette campagne en suivant **le QR code ci-contre**.

La grève

La grève est un outil syndical majeur ; elle permet de montrer notre opposition et de participer à des actions collectives. C'est un droit dont il faut user pour éviter sa remise en cause (comme tant d'autres). Les professeur·es des écoles exerçant des fonctions d'enseignement doivent avertir leur supérieur·e hiérarchique de leur intention de participer à une journée de grève en envoyant une déclaration au moins 48h avant (dont un jour ouvré). Des modèles de déclarations à l'année sont disponibles (**suivre le QR code**) et permettent de contrecarrer l'atteinte au droit de grève que représentent cette obligation.. Vous faites grève ? Mobilisez autour de vous !

**Rejoignez la dynamique
SUD éducation !**

Un syndicat efficace et combatif

Un syndicat pour le progrès social

Un syndicat de tous les combats de société : écologiste, féministe, antiraciste, antivalidiste, contre les LGBTphobies, l'extrême-droite et les réactionnaires de tout poil !

Un syndicat qui défend les droits des personnels.

Pour adhérer :
www.sudeducation.org

